

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°53

Date de Publication
- 1 JUL. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 JUL. 2019
Date de la convocation
20 juin 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GOBET à Mme HATEMIAN
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

Objet : Approbation des tarifs des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet ».

Madame le Maire expose à ses collègues que le conseil municipal, par délibération N°3 en date du 29 octobre 2012, a fixé à **400 € la place**, pour 30 ans, des concessions de terrain accordées à l'occasion de leur renouvellement ou de leur acquisition au cimetière du Mussuguet. Les tarifs des caveaux ont également été fixés par cette même délibération.

Afin de répondre au mieux aux demandes, la commune engage un processus de conversion des concessions pour les caveaux « provisoires » bâtis en 1982 lors de la construction du cimetière du « Mussuguet ». Il convient donc de réactualiser les tarifs des concessions de terrain ainsi que des caveaux.

Les nouveaux tarifs proposés pour **les caveaux et les concessions** sont les suivants :

- | | |
|--|----------------|
| ➤ Concession de terrain (durée : 30 ans) | 400 € la place |
| ➤ Caveau (2 places) en sus | 700 € |
| ➤ Place supplémentaire | 350 € |

Le règlement s'effectuera en un seul versement.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

